

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 10 janvier 2013 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1243397A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2012 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 13 décembre 2012 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 30 novembre 2012 susvisé sont modifiées en ce qui concerne le département de l'Ardèche pour la commune de Saint-Sernin, commune non reconnue en état de catastrophe naturelle au titre « des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 décembre 2011 » :

Au lieu de : « 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 décembre 2011 », lire : « 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011 ».

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2013.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
J.-P. KIHL

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
E. LACRESSE

*Le ministre délégué*  
*auprès du ministre de l'économie et des finances,*  
*chargé du budget,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
A. PHÉLEP

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### **Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

##### DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 15 mai au 30 juin 2011*

Commune de Boucé (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 29 avril au 30 juin 2011*

Commune de Limoise (1).

##### DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2011*

Commune de Rompon (1).

##### DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011*

Communes de Dienville (1), Mesnil-Saint-Père (1).

##### DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 12 mai au 30 septembre 2011*

Commune de Paulhe (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 16 mai au 31 décembre 2011*

Commune de Saint-Affrique (1).

##### DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011*

Communes d'Orignolles (3), Pin (Le) (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Communes de Bussac-sur-Charente (3), Chatenet (1), Ciré-d'Aunis (3), Echillais (3), Plassay (3), Pommiers-Moulons (3), Saint-Palais-sur-Mer (2), Tonnay-Charente (3), Varzay (4).

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2011*

Commune de Carsac-de-Gurson (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2012*

Commune de Gabillou (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 16 mai au 30 juin 2011*

Commune de Calès (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 19 avril au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Méard-de-Gurçon (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2011*

Commune de Bragayrac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011*

Communes d'Azas, Saint-Jean-Lherm, Saint-Michel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2011*

Communes de Lussan-Adeilhac (1), Tarabel (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Commune d'Empeaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2011*

Commune de Préserville (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 9 avril au 31 décembre 2011*

Commune de Lauzerville (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 25 avril au 31 décembre 2011*

Commune de Belberaud (3).

## DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011*

Commune de Juilles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011*

Communes d'Aurimont, Bassoues (1), Garravet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Communes d'Avezan (1), Bajonnette, Céran (1), Saint-Aunix-Lengros (1), Tachaires, Verlus (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2011*

Communes de Peyrusse-Massas, Roquefort (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 2 mai au 30 juin 2011*

Commune de Pouylebon (1).

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011*

Communes de Bieujac (1), Cestas (4), Saint-Michel-de-Castelnau (1), Virsac (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Commune de Mazères (1).

## DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 avril au 30 juin 2011*

Commune de Chambon-sur-Cisse (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 10 mai au 30 juin 2011*

Commune de Cormeray (2).

## DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2011*

Communes de Beaupuy (1), Jusix (1), Sos.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Commune de Varès (1).

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Commune de Winnezele (1).

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011*

Commune de Ciboure (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2011*

Commune de Lanneplàà (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2011*

Commune de Loubieng (1).

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 14 mai au 30 juin 2011*

Commune de Tassillé (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 avril au 30 juin 2011*

Commune de Lamnay (3).

## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 20 mai au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Hilaire-la-Palud (3).

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 2 mai au 30 juin 2011*

Commune de Fréjairolles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 6 mai au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Jean-de-Rives.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 11 avril au 31 décembre 2011*

Commune d'Ambres.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 12 mars au 31 décembre 2011*

Commune de Cuq.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 13 mai au 30 juin 2011*

Commune de Sainte-Gemme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 15 avril au 30 juin 2011*

Commune de Poulan-Pouzols.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 16 mai au 31 décembre 2011*

Commune de Bannières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 18 avril au 30 juin 2011*

Commune de Loupiac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 21 mai au 31 décembre 2011*

Communes de Marzens, Montgey.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 24 avril au 30 juin 2011*

Commune de Mirandol-Bourgnounac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 25 avril au 31 décembre 2011*

Commune de Blan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 26 mai au 31 décembre 2011*

Commune de Saint-Gauzens.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 30 avril au 31 décembre 2011*

Commune de Montfa.

#### DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 octobre 2011*

Commune de Salvetat-Belmontet (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2011*

Commune de Labastide-du-Temple.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 9 mai au 30 juin 2011*

Commune de Montbarla.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 24 mai au 30 juin 2011*

Commune de Salvetat-Belmontet (La).

#### DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 23 mai au 30 juin 2011*

Commune de Saint-Germain-de-Prinçay (1).

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Commune de Boucé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2011*

Commune de Limoise.

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Commune de Rompon.

## DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Communes de Dienville, Mesnil-Saint-Père.

## DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2011*

Commune de Paulhe.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2010*

Commune de Velaux.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011*

Communes d'Orignolles, Pin (Le), Tonnay-Charente, Varzay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2011*

Communes de Bussac-sur-Charente, Chatenet, Plassay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2011*

Communes de Ciré-d'Aunis, Pommiers-Moulons.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2011*

Commune de Saint-Palais-sur-Mer.

## DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011*

Communes de Carsac-de-Gurson, Gabillou.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Communes d'Azas, Bragayrac, Empeaux, Saint-Jean-Lherm, Saint-Michel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 8 avril au 31 décembre 2011*

Commune d'Esperce.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 18 avril au 31 décembre 2011*

Commune de Castanet-Tolosan.

## DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2011*

Commune de Garravet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011*

Communes de Bajonnette, Bassoues, Céran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Communes d'Aurimont, Avezan, Saint-Aunix-Lengros, Tachaires, Verlus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 2 juillet au 31 décembre 2011*

Commune de Pouylebon.

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2011*

Commune de Virsac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011*

Commune de Bieujac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Commune de Cestas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2011*

Commune de Saint-Michel-de-Castelnaud.



## DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 10 juillet 2011*

Commune de Cormeray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 octobre 2011*

Commune de Chambon-sur-Cisse.

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2011*

Commune de Chapelon.

## DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Commune de Beaupuy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2011*

Commune de Passage (Le).

## DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2011*

Commune de Plessis-Grammoire (Le).

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 octobre 2011*

Commune de Winnezele.

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011*

Commune de Roche-Blanche (La).

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2011*

Commune de Liergues.

## DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2011*

Commune de Lamnay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 14 juillet au 30 octobre 2011*

Commune de Tassillé.

#### DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Commune de Saint-Hilaire-la-Palud.

#### DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011*

Communes de Fréjairolles, Loupiac, Mirandol-Bourgnounac, Poulan-Pouzols, Sainte-Gemme, Saint-Jean-de-Rives.

#### DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011*

Communes de Labastide-du-Temple, Montbarla.

#### DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols de 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2011*

Commune de Saint-Germain-de-Prinçay.